

# Égalité des sexes à la radio et à la télé

Alors que les femmes représentent 51 % de la population, elles n'apparaissent que pour... un tiers dans les programmes audiovisuels de Wallonie et de Bruxelles. Un constat exprimé par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA), le 8 mars 2014 et qui a servi de point de départ à la proposition de décret du Député PS Patrick Prevot, en vue de renforcer l'attention sur l'(in)égalité entre les sexes. Le groupe PS veut inscrire ce principe fondamental de façon formelle.

*« Le chemin vers un meilleur équilibre entre les sexes est très long. Un recul en arrière est même possible. Le texte clair et net du décret servira alors de garde-fou »,* argumente le député de Soignies. *« Le but n'est pas d'instaurer des quotas. Mais d'inciter chaque éditeur à identifier ses responsabilités au moment de concevoir la grille des programmes. Et tendre vers un meilleur équilibre quantitatif, mais aussi qualitatif. Car un seul présentateur entouré de cinq assistantes sera quand même perçu comme le leader par le téléspectateur. »*

Le texte déposé hier par Patrick Prevot au nom du groupe PS

doit encore être en commission. *« Ma volonté est de le faire voter en séance plénière. Il y a des points sur lesquels je ne transigerai pas mais je suis ouvert à la discussion et à de possibles amendements. Au-delà, j'ai bon espoir de le faire adopter à l'unanimité le 12 novembre prochain ».*

Dans cette optique, le CSA a un rôle primordial à jouer. D'évaluation, de contrôle, voire de sanction. Mais avec quels moyens? En 2006, une série d'avis avaient été émis à propos de la représentation de la population dans toute sa diversité, sur le petit écran et sur les ondes. La proportion hommes/femmes avait également été analysée. Suite à cet état des lieux, la ministre Lanaan avait financé un plan sur trois ans impliquant CSA et Fondation Roi Baudouin. Un baromètre avait été établi.

## QUELS MOYENS POUR LE CSA ?

*« En trois ans, nous avons constaté une évolution discrète mais positive »,* commente Dominique Vosters, président du CSA. *« Pour accompagner la proposition du député Prevot, il faudrait que ce plan soit reconduit. Mais sans doute sous une autre forme. Par an, cela représentait un budget moyen de 70.000 euros permet-*

*tant de financer le salaire de personnes chargées de créer le dialogue avec les éditeurs pour comprendre ces problématiques très complexes. De les accompagner dans la mise en place de nouvelles habitudes. Notre collège d'avis émet des recommandations mais aussi des règlements obligatoires avec l'aval du gouvernement. Sur base desquels des sanctions peuvent éventuellement être prises. »*

Le député Prevot est formel: *« Ma proposition ne concerne que l'égalité entre les hommes et les femmes. La représentativité des minorités est un autre débat. Les femmes, elles, ne sont pas une minorité mais bien la constituante à 50 % du genre humain ».*

Depuis que Patrick Prevot préside la commission d'avis sur l'égalité des chances hommes/femmes celle-ci s'est réunie six fois en six mois. Soit déjà plus que lors de toute la mandature précédente. *« Chaque jour, je mesure un peu plus des inégalités aussi réelles qu'insoupçonnées entre les sexes. Dernièrement, nous avons évoqué la question des familles monoparentales. Parmi elles, beaucoup de femmes... chefs de famille ».* ■

MARTINE PAUWELS